

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 décembre 2021 - N° 20

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'Opération Bonne conduite à Saint-Jean-sur-Richelieu.
Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite du Dr Jean-Pierre Downs.
Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Ferréol inc.
Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise Larosée pour son engagement social.
M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Pierrette Desforges pour son engagement bénévole et communautaire.
361

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'intervenir pour assurer la survie des centres d'éducation populaire de Montréal.
Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Dempsey, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.
M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de déposer un plan de relance pour le transport aérien régional.
Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le $40^{\rm e}$ anniversaire de La Troupe À Coeur ouvert inc.
M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le retour de la campagne d'Opération Nez rouge Longueuil–Rive-Sud.
À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 02.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Marcel Bérard, ancien député de Saint-Maurice, et de M. Gilles Fortin, ancien député de Marguerite-Bourgeoys.

Présentation de projets de loi

M. Lefebvre (Arthabaska) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant:

> n° 696 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par Arthabaska-L'Érable

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 142 en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 696.

Dépôts de documents

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs concernant la reconnaissance et le financement de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs pour les années 2019, 2020 et 2021.

(Dépôt n° 167-20211207)

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec. (Dépôt n° 168-20211207)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 5 concernant les délais au Tribunal administratif du logement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2021 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 169-20211207)

La réponse à la question écrite n° 9 concernant les demandes formulées par la Fraternité des constables du contrôle routier du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 octobre 2021 par M. Rousselle (Vimont);

(Dépôt n° 170-20211207)

La réponse à la question écrite n° 11 concernant l'échéancier prévu pour le déploiement du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 novembre 2021 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

(Dépôt n° 171-20211207)

Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 15 septembre, les 6 et 27 octobre ainsi que le 30 novembre 2021, a procédé à l'audition du ministère de la Famile sur sa gestion administrative et ses engagements financiers ainsi que sur le chapitre 2 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé *Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance*, et à l'audition de la Société d'habitation du Québec sur le chapitre 4 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé *Programme Accès Logis Québec : réalisation des projets d'habitation* et en suivi de la recommandation 2.1 du 41^e rapport de la Commission de l'administration publique. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 15 septembre, les 6 et 27 octobre ainsi que le 30 novembre 2021. Le rapport contient des observations, des conclusions et 5 recommandations.

(Dépôt n° 172-20211207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 novembre ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil.

(Dépôt n° 173-20211207)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion demandant au gouvernement du Québec de ne pas financer la venue d'une équipe professionnelle de baseball à Montréal ni la construction d'un stade avant que les services publics soient adéquatement financés et que leurs besoins de main-d'œuvre soient comblés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les aînés, qui sont les bâtisseurs du Québec, ont droit à un traitement digne;

QU'elle dénonce la piètre qualité de la nourriture servie aux personnes âgées dans certains CHSLD;

QU'elle demande une reddition de compte sur l'amélioration quant à la qualité des repas et investissements du gouvernement;

QU'elle demande au gouvernement et aux institutions des actions pour remédier à la situation et améliorer la qualité de la nourriture dans les CHSLD.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 143 en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des bénévoles, qui a eu lieu le 5 décembre 2021, afin de reconnaître l'apport et le travail exceptionnel de l'ensemble des personnes bénévoles;

QU'elle valorise le dévouement des bénévoles qui se mobilisent tous les jours pour améliorer la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens;

QU'elle poursuive son engagement à soutenir les personnes bénévoles dans leur action, car cette forme de participation citoyenne renforce le tissu social québécois;

QU'elle encourage toutes les Québécoises et tous les Québécois à s'engager dans l'action bénévole pour apporter, à leur tour, leurs compétences et leur bienveillance à la population du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **144** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le déclenchement d'une enquête publique indépendante sur la gestion de la pandémie de COVID-19 depuis son commencement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

	M.	Jolin-B	arrette.	leader du	gouvernement.	convoque
--	----	---------	----------	-----------	---------------	----------

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission.

M. le président donne l'avis suivant :

 la Commission des finances publiques se réunira en séance publique afin d'entendre le ministre des Finances dans le cadre de l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 01, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 10.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 15 h 16, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 20.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 145 en annexe)

Pour: 115 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi n° 3 est adop	En	conséquence,	le projet	de loi 1	n° 3 est	adopté
--	----	--------------	-----------	----------	----------	--------

Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, propose que le projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 16 h 58, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 05.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **146** en annexe)

Pour: 72 Contre: 36 Abstention: 7

En conséquence, le projet de loi n° 103 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Campeau (Bourget) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant la Ville de Montréal, soit adopté.

La motion est mise aux voix; à 17 h 07, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 11.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **147** en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Campeau (Bourget) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant la Ville de Montréal, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 21, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

27

Les travaux reprennent à 17 h 23.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 148 en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption du principe

M. Campeau (Bourget) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau, soit adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 149 en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption

M. Campeau (Bourget) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 33, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 37.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **150** en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption du principe

M. Bélanger (Orford) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci, soit adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **151** en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Adoption

M. Bélanger (Orford) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 54.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 152 en annexe)

Pour: 116 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 8 décembre 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **153** en annexe)

Pour: 115 Contre: 0 Abstention: 0

À 17 h 55, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 décembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lefebvre (Arthabaska):

(Vote n° 142)

POUR - 118

Allaire (CAQ) Anglade (PLQ) Arcand (PLQ) Arseneau (PQ) Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ) Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Fontecilla (QS) Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac) Lecours (CAQ) (Les Plaines) Leduc (QS)	Provençal (CAQ) Reid (CAQ) Richard (PQ) Rizqy (PLQ) Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (<i>PLQ</i>)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (\widetilde{CAQ})	Lemieux (\widetilde{CAQ})	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (IND)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Maccarone (<i>PLQ</i>)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (<i>PLQ</i>)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (<i>IND</i>)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (<i>QS</i>)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (<i>CAQ</i>)	
David (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (<i>CAQ</i>)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ) $(Champlain)$	(Berthier)	

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 143)

(*Identique au vote n*° 142)

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 144)

(*Identique au vote* n° 142)

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 145)

POUR - 115

Allaire (CAQ) Anglade (PLQ) Arcand (PLQ) Arseneau (PQ) Asselin (CAQ) Bachand (CAQ) Barrette (PLQ) Bélanger (CAQ) Benjamin (PLQ) Bérubé (PQ) Birnbaum (PLQ) Blais (CAQ) (Prévost) Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest) Bonnardel (CAQ) Boulet (CAQ) Boutin (CAQ) Bussière (CAQ) Caire (CAQ) Campeau (CAQ) Carmant (CAQ) Caron (CAQ) Charbonneau (PLQ) Charest (CAQ) Charette (CAQ) Chassé (CAQ) Chassé (CAQ) Chassin (CAQ) Ciccone (PLQ) D'Amours (CAQ) Dansereau (CAQ) Dansereau (CAQ)	Dubé (CAQ) Dufour (CAQ) Émond (CAQ) Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Fontecilla (QS) Fortin (PLQ) Foster (CAQ) Gaudreault (PQ) (Jonquière) Ghazal (QS) Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) Girard (CAQ) (Groulx) Girault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guillemette (CAQ) Hébert (CAQ) Hivon (PQ) Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ) Jeannotte (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) Kelley (PLQ) Labrie (QS) Lachance (CAQ) Laforest (CAQ) Lafrenière (CAQ)	Lavallée (CAQ) LeBel (CAQ) (Champlain) Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac) Lecours (CAQ) (Les Plaines) Leduc (QS) Lefebvre (CAQ) Legault (CAQ) Leitão (PLQ) Lemay (CAQ) Lemieux (CAQ) Lessard-Therrien (QS) Lévesque (CAQ) (Chapleau) Lévesque (CAQ) (Chauveau) Maccarone (PLQ) Marissal (QS) Martel (CAQ) Melançon (PLQ) Ménard (PLQ) Nadeau-Dubois (QS) Nichols (PLQ) Ouellet (PQ) Perry Mélançon (PQ) Picard (CAQ) (Soulanges) Polo (PLQ)	Proulx (CAQ) (Berthier) Provençal (CAQ) Reid (CAQ) Richard (PQ) Rizqy (PLQ) Roberge (CAQ) Robitaille (PLQ) Rotiroti (PLQ) Rouleau (CAQ) Rousselle (PLQ) Roy (CAQ) (Montarville) Sauvé (PLQ) Schneeberger (CAQ) Simard (CAQ) Skeete (CAQ) St-Pierre (PLQ) Tanguay (PLQ) Tardif (CAQ) (Laviolette-Saint-Maurice) Tardif (CAQ) (Rivière-du-Loup-Témiscouata) Thériault (PLQ) Thouin (CAQ) Tremblay (CAQ) Weil (PLQ) Zanetti (QS)
David (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Polo (PLQ)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	ē , ~,	` ~	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie :

(Vote n° 146)

POUR - 72

Allaire (<i>CAQ</i>)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond $(CA\widetilde{Q})$	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (\widetilde{CAQ})	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (<i>CAQ</i>)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)	
Dubé (<i>CAQ</i>)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	
	CONTRE	- 36	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Massé (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Leduc (QS)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (<i>PLQ</i>)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (<i>PLQ</i>)	Weil (<i>PLQ</i>)
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	Zanetti (QS)
	ABSTENTIO	NS - 7	
Arseneau (PQ)	Gaudreault (<i>PQ</i>)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Richard (PQ)
` ~	, ,	` ~	` ~

Sur la motion de M. Campeau (Bourget) :

(Vote n° 147)

Allaire (CAQ) Dorion (QS) Lamontagne (CAQ) Polo (PLQ) Anglade (PLQ) Dubé (CAQ) Lamothe (CAQ) Poulin (CAQ) Arcand (PLQ) Dufour (CAQ) Lavallée (CAQ) Proulx (CAQ) Arseneau (PQ) Émond (CAQ) LeBel (CAQ) $(Côte-du-Sud)$ Asselin (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) $(Champlain)$ Proulx (CAQ) Bachand (CAQ) Fontecilla (QS) Lecours (CAQ) $(Berthier)$ Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) $(Lotbinière-Frontenac)$ Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les\ Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonquière)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ) $(Pr\'evost)$ $(Lac\ Saint\ Jean)$ Leitão (PLQ) Rotiroti (PLQ)	POUR - 116					
Anglade (PLQ) Dubé (CAQ) Lamothe (CAQ) Poulin (CAQ) Arcand (PLQ) Dufour (CAQ) Lavallée (CAQ) Proulx (CAQ) Arseneau (PQ) Émond (CAQ) LeBel (CAQ) $(Côte-du-Sud)$ Asselin (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) $(Champlain)$ Proulx (CAQ) Bachand (CAQ) Fontecilla (QS) Lecours (CAQ) $(Berthier)$ Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) $(Lotbinière-Frontenac)$ Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonquière)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Allaire (CAQ)	(QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)		
Arseneau (PQ) Émond (CAQ) LeBel (CAQ) ($C\^{o}te-du-Sud$) Asselin (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) ($Champlain$) Proulx (CAQ) Bachand (CAQ) Fontecilla (QS) Lecours (CAQ) ($Berthier$) Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) ($Lotbini\`{e}re-Frontenac$) Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) ($Les\ Plaines$) Richard (PQ) Bérubé (PQ) ($Jonqui\`{e}re$) Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Anglade (<i>PLQ</i>)	CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (<i>CAQ</i>)		
Asselin (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) $(Champlain)$ Proulx (CAQ) Bachand (CAQ) Fontecilla (QS) Lecours (CAQ) $(Berthier)$ Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) $(Lotbinière-Frontenac)$ Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les\ Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonquière)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Arcand (PLQ)	(CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Bachand (CAQ) Fontecilla (QS) Lecours (CAQ) $(Berthier)$ Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) $(Lotbini\`ere-Frontenac)$ Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonqui\`ere)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Arseneau (PQ)	(CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Barrette (PLQ) Fortin (PLQ) $(Lotbini\`ere-Frontenac)$ Provençal (CAQ) Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonqui\`ere)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Asselin (CAQ)	on (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)		
Bélanger (CAQ) Foster (CAQ) Lecours (CAQ) Reid (CAQ) Benjamin (PLQ) Gaudreault (PQ) $(Les\ Plaines)$ Richard (PQ) Bérubé (PQ) $(Jonquière)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Bachand (CAQ)	lla (<i>QS</i>)	Lecours (CAQ)	(Berthier)		
$\begin{array}{llllllllllllllllllllllllllllllllllll$	Barrette (<i>PLQ</i>)	PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)		
Bérubé (PQ) $(Jonquière)$ Leduc (QS) Rizqy (PLQ) Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Bélanger (CAQ)	CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)		
Birnbaum (PLQ) Ghazal (QS) Lefebvre (CAQ) Roberge (CAQ) Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Benjamin (<i>PLQ</i>)	ault (<i>PQ</i>)	(Les Plaines)	Richard (PQ)		
Blais (CAQ) Girard (CAQ) Legault (CAQ) Robitaille (PLQ)	Bérubé (PQ)	ère)	Leduc (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)		
	Birnbaum (PLQ)	(QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)		
(Prévost) (Lac-Saint-Jean) Leitão (PLO) Rotiroti (PLO)	Blais (CAQ)	(CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)		
	(Prévost)	int-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)		
Blais (CAQ) Girard (CAQ) Lemay (CAQ) Rouleau (CAQ)	Blais (CAQ)	(CAQ)		Rouleau (CAQ)		
(Abitibi-Ouest) (Groulx) Lemieux (CAQ) Rousselle (PLQ)	(Abitibi-Ouest)	,		` ~		
Bonnardel (CAQ) Girault (CAQ) Lessard-Therrien (QS) Roy (CAQ)	Bonnardel (CAQ)	(CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	•		
Boulet (CAQ) Grondin (CAQ) Lévesque (CAQ) $(Montarville)$	` ~	. ~	1 . ~,			
Boutin (CAQ) Guilbault (CAQ) ($Chapleau$) Sauvé (PLQ)	· ~	. ~				
· • · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	` ~	` ~		Schneeberger (CAQ)		
Caire (CAQ) Hébert (CAQ) $(Chauveau)$ Simard (CAQ)						
Campeau (CAQ) Hivon (PQ) Maccarone (PLQ) Skeete (CAQ)			` ~			
Carmant (CAQ) Isabelle (CAQ) Marissal (QS) St-Pierre (PLQ)			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	` ~		
Caron (CAQ) Jacques (CAQ) Martel (CAQ) Tanguay (PLQ)				•		
Charbonneau (PLQ) Jeannotte (CAQ) Massé (QS) Tardif (CAQ)	. ~					
Charest (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) McCann (CAQ) (Laviolette-Saint-	Charest (CAQ)	arrette (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	•		
Maurice)				,		
Charette (CAQ) Julien (CAQ) Melançon (PLQ) Tardif (CAQ)						
Chassé (CAQ) Kelley (PLQ) Ménard (PLQ) (Rivière-du-Loup-	Chassé (CAQ)	(PLQ)	Ménard (<i>PLQ</i>)			
Témiscouata)			W 1 D 1 1 (00	,		
Chassin (CAQ) Labrie (QS) Nadeau-Dubois (QS) Thériault (PLQ)			·~ /			
Ciccone (PLQ) Lachance (CAQ) Nichols (PLQ) Thouin (CAQ)		. ~	. ~			
D'Amours (CAQ) Lacombe (CAQ) Ouellet (PQ) Tremblay (CAQ)			· ~			
Dansereau (CAQ) Laforest (CAQ) Ouellette (IND) Weil (PLQ)	` ~	. ~	` '	` ~		
David (PLQ) Laframboise (CAQ) Perry Mélançon (PQ) Zanetti (QS)				Zanetti (QS)		
Derraji (PLQ) Lafrenière (CAQ) Picard (CAQ)	Derraji (PLQ)	ere (CAQ)				
(Soulanges)		200	(Soulanges)			

Sur la motion de M. Campeau (Bourget):
(Vote n° 148)
(Identique au vote n° 147)
Sur la motion de M. Campeau (Bourget):
(Vote n° 149)
(Identique au vote n° 147)
Sur la motion de M. Campeau (Bourget):
(Vote n° 150)
(Identique au vote n° 147)
Sur la motion de M. Bélanger (Orford):
(Vote n° 151)
(Identique au vote n° 147)
Sur la motion de M. Bélanger (Orford):
(Vote n° 152)
(Identique au vote n° 147)
381

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 153)

POUR - 115

Allaire (CAQ) Anglade (PLQ) Arcand (PLQ) Arseneau (PQ) Asselin (CAQ) Bachand (CAQ) Barrette (PLQ) Bélanger (CAQ) Benjamin (PLQ) Bérubé (PQ) Birnbaum (PLQ) Blais (CAQ) (Prévost) Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest) Bonnardel (CAQ) Boulet (CAQ) Boutin (CAQ) Caire (CAQ) Campeau (CAQ) Carmant (CAQ) Carmant (CAQ) Charbonneau (PLQ) Charette (CAQ) Chassé (CAQ) Chassin (CAQ) Ciccone (PLQ) D'Amours (CAQ) Dansereau (CAQ)	Dubé (CAQ) Dufour (CAQ) Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Fontecilla (QS) Fortin (PLQ) Foster (CAQ) Gaudreault (PQ) (Jonquière) Ghazal (QS) Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) Girard (CAQ) (Groulx) Girault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guillemette (CAQ) Hébert (CAQ) Hivon (PQ) Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ) Jacques (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) Julien (CAQ) Kelley (PLQ) Labrie (QS) Lachance (CAQ) Laforest (CAQ) Laforest (CAQ)	Lavallée (CAQ) LeBel (CAQ) (Champlain) Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac) Lecours (CAQ) (Les Plaines) Leduc (QS) Lefebvre (CAQ) Legault (CAQ) Leitão (PLQ) Lemay (CAQ) Lemieux (CAQ) Lessard-Therrien (QS) Lévesque (CAQ) (Chapleau) Lévesque (CAQ) (Chauveau) Maccarone (PLQ) Marissal (QS) Martel (CAQ) Melançon (PLQ) Ménard (PLQ) Nadeau-Dubois (QS) Nichols (PLQ) Ouellet (PQ) Perry Mélançon (PQ) Picard (CAQ) (Soulanges)	Proulx (CAQ) (Berthier) Provençal (CAQ) Reid (CAQ) Richard (PQ) Rizqy (PLQ) Roberge (CAQ) Robitaille (PLQ) Rotiroti (PLQ) Rouleau (CAQ) Rousselle (PLQ) Roy (CAQ) (Montarville) Sauvé (PLQ) Schneeberger (CAQ) Simard (CAQ) St-Pierre (PLQ) Tanguay (PLQ) Tardif (CAQ) (Laviolette-Saint-Maurice) Tardif (CAQ) (Rivière-du-Loup-Témiscouata) Thériault (PLQ) Thouin (CAQ) Weil (PLQ) Zanetti (QS)
			Zanetti (Q5)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Polo (PLQ)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (\widetilde{CAQ})	Poulin (\widetilde{CAQ})	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	Lamoure (CAQ)		
		(Côte-du-Sud)	